

410

J. J. 132-35
~~J. J. 297-38~~

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à faire rentrer dans le droit commun, pour l'application des mesures de police, la commune d'Enghien (Seine-et-Oise). (N° 177, année 1905.)

(Nommée le 30 juin 1905.)

MM.

1^{er} BUREAU : DAUMY.

2^e — Léonce DE SAL.

3^e — Alexandre LEFÈVRE. — *Président*

4^e — Georges LE CHEVALIER.

5^e — COCULA.

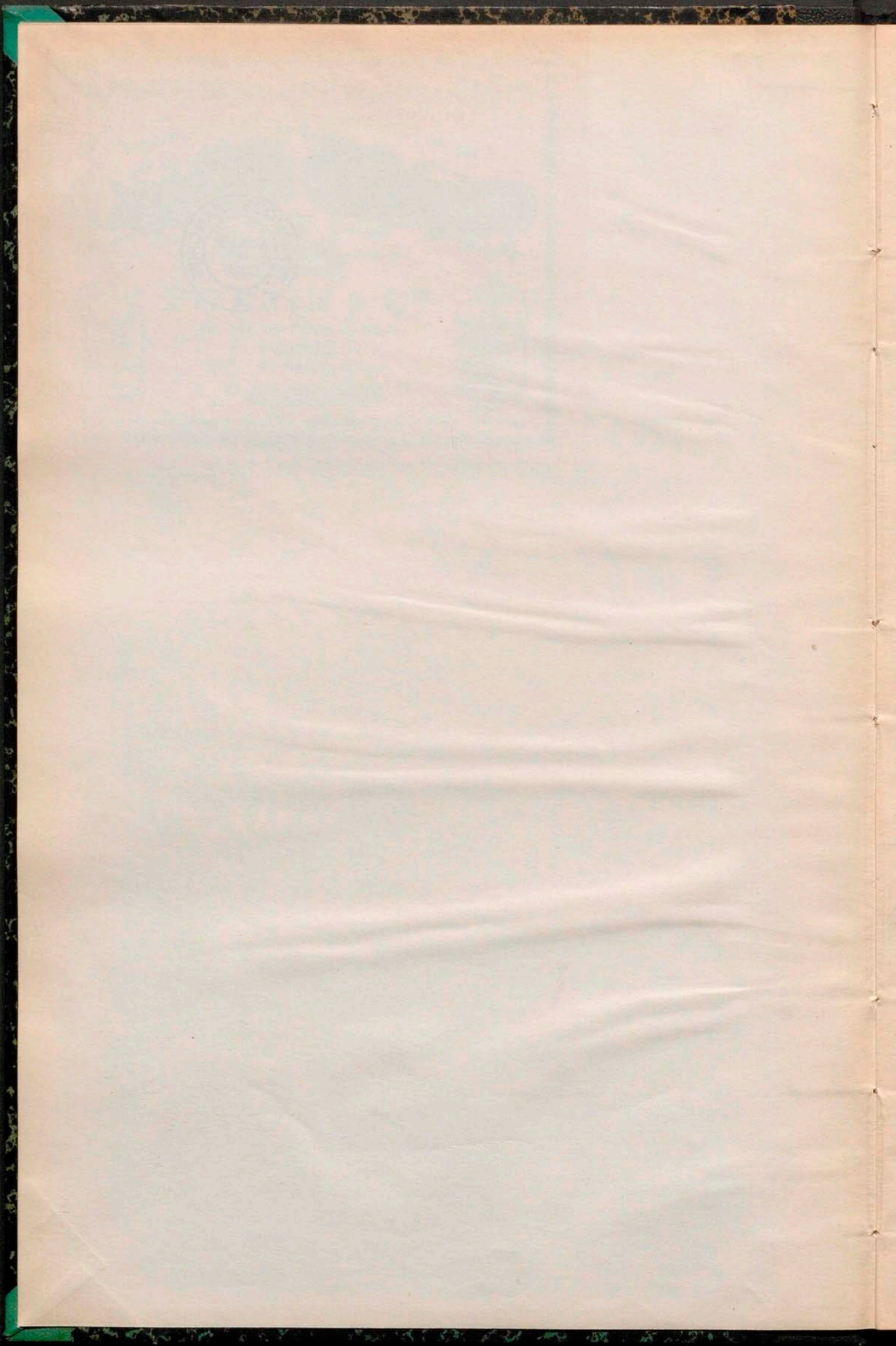
6^e — Jules GODIN. — *Rapporteur*

7^e — EXPERT-BEZANÇON.

8^e — Paul GÉRENTE.

9^e — BLANCHIER. — *Secrétaire*

5



Séance du 11 juillet 1905

Présents M^{lle}. A. Lefevre, Godin,
Expert Beraucay, Blanche, Cocula, Daumy

ont été désignés :

Président M^{lle}. A. Lefevre

secrétaire M^{lle}. Blanche

Rapporteur M^{lle}. Godin

Tous les membres présents sont favorables au
projet. Le rapporteur est autorisé à déposer son rapport.
Le Président Le Secrétaire

Alexandre Lefevre

Blanche